



FR

CONSEIL DE DIRECTION
104^{ème} session
En ligne, 29 avril 2025

UNIDROIT 2025
C.D. (104) 3
Original: anglais
mai 2025

RAPPORT

(préparé par le Secrétariat)

TABLE DES MATIÈRES

Point n°1:	Adoption du projet d'ordre du jour annoté (C.D. (104) 1)	2
Point n°2:	Devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité dans les chaînes de valeur mondiales – examen en vue d'un rehaussement du degré de priorité (C.D. (104) 2)	2
Point n°3:	Divers	7
ANNEXE I	LISTE DES PARTICIPANTS	8
ANNEXE II	ORDRE DU JOUR	11

1. *La Présidente d'UNIDROIT, Mme Maria Chiara Malaguti, a ouvert la 104^{ème} session du Conseil de Direction, convoquée par visioconférence. Elle a souhaité la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux représentants des États membres invités à titre consultatif et les a remerciés pour leur participation. Elle a ensuite invité les participants à adopter le projet d'ordre du jour.*

Point n°1: Adoption du projet d'ordre du jour annoté ([C.D. \(104\) 1](#))

2. *Le Conseil de Direction a adopté le projet d'ordre du jour tel que proposé dans le document C.D. (104) 1.*

Point n°2: Devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité dans les chaînes de valeur mondiales – examen en vue d'un rehaussement du degré de priorité ([C.D. \(104\) 2](#))

3. *La Présidente a invité le Secrétaire Général à prendre la parole pour présenter le point soumis à l'examen du Conseil.*

4. *Le Secrétaire Général a souhaité la bienvenue à tous les participants, les remerciant pour leur participation à la session. Il a informé le Conseil que quelques membres s'étaient excusé de ne pouvoir participer et avaient déjà fait part de leurs commentaires par écrit avant la session. Il a fait remarquer que plus de treize membres du Conseil étaient déjà présents à l'ouverture de cette session, permettant ainsi d'atteindre le quorum requis.*

5. *Concernant la procédure de la session, il a rappelé que la session du Conseil par visioconférence était organisée en application du mandat que le Secrétariat avait reçu du Conseil de Direction lors de sa 103^{ème} session en mai 2024 sur le projet relatif au Devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (*Corporate Sustainability Due Diligence*, CSDD). Tous les membres du Conseil de Direction avaient été invités à la session, ainsi que les représentants de la République populaire de Chine et des États-Unis d'Amérique qui participaient au Conseil à titre consultatif. Les règles de procédure de la session avaient été communiquées par courrier électronique et approuvées par le Conseil en mars 2025, avec de petites modifications par rapport à la version précédente approuvée par le Conseil de Direction lors de sa précédente session. Il a indiqué qu'avant la tenue de la session en ligne, le Secrétariat avait déjà reçu cinq votes positifs en faveur du rehaussement proposé du degré de priorité du projet, une abstention, un vote pouvant être interprété comme un vote positif ou une abstention, et un vote négatif. Il a rappelé que cette expression anticipée du vote n'empêchait pas les représentants des pays respectifs de modifier leur vote au cours de la présente session.*

6. *Le Secrétaire Général a expliqué que plusieurs raisons étaient à l'origine de la date malheureusement tardive de cette session consacrée au projet CSDD, notamment la difficulté de trouver des dates qui convenaient à un nombre suffisant de membres du Conseil. Il a souligné que toute décision relative à une modification de la priorité d'un projet était distincte de celle visant à entamer les travaux sur le projet. La décision relative au début des travaux au titre du projet CSDD ne serait prise qu'à l'issue de l'examen de l'ensemble des propositions soumises dans le cadre du nouveau Programme de travail 2026-2028, lors de la 105^{ème} session du Conseil, qui se tiendrait du 20 au 22 mai 2025, lorsque serait déterminé l'ordre des projets jugés hautement prioritaires.*

7. *Enfin, le Secrétaire Général a souligné l'intérêt du Secrétariat à collaborer avec la CNUDCI ou d'autres organisations intéressées dans ce projet comme dans d'autres. Il a ensuite invité Mme Philine Wehling à présenter le contenu du document C.D. (104) 2.*

8. *Mme Philine Wehling a présenté le document et a brièvement résumé les résultats de l'atelier exploratoire qui avait réuni des experts invités pour évaluer le cadre international existant ainsi que la nécessité d'un futur instrument d'UNIDROIT sur le sujet. L'atelier avait confirmé la valeur ajoutée*

que présenterait un futur instrument d'UNIDROIT et les participants avaient émis des recommandations précises concernant sa forme, sa portée et son contenu.

9. Compte tenu des lacunes importantes confirmées dans le cadre international existant, le futur instrument d'UNIDROIT présenterait une valeur ajoutée significative: il fournirait les orientations actuellement absentes en matière de passation de contrats à l'échelle mondiale, en mettant en œuvre les exigences énoncées dans les instruments internationaux existants et en adoptant une approche inclusive consolidant les diverses perspectives tout au long des chaînes d'approvisionnement mondiales. Ainsi, le Secrétariat a recommandé que ce futur instrument, de nature purement technique, fournisse les orientations contractuelles de droit privé actuellement manquantes. Une telle orientation serait conforme aux précédents instruments de droit des contrats élaborés par l'Institut et, suivant cette même approche, le futur instrument s'appuierait sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international (Principes d'UNIDROIT). Il traiterait, naturellement, des applications des technologies dans le contexte du CSDD. En ce qui concernait la forme, le Secrétariat a recommandé l'élaboration d'un guide juridique fournissant des orientations sur la passation des contrats, y compris des clauses types, des illustrations et des exemples de bonnes pratiques, destiné en premier lieu aux parties privées.

10. En ce qui concernait la planification des travaux et l'allocation des ressources, le Secrétariat a recommandé de commencer les travaux normatifs une fois les ressources confirmées. Il a également été rappelé que le projet pourrait développer de fortes synergies avec d'autres projets prioritaires en cours et contribuer au renforcement du nouveau domaine de travail d'UNIDROIT relatif au droit privé et au développement durable.

11. Enfin, elle a noté que le Secrétariat proposait d'ouvrir le projet à la coopération et à la coordination avec la CNUDCI, y compris l'élaboration d'un instrument conjoint, étant donné les avantages prouvés de la coopération, si UNIDROIT recevait une proposition à cet effet de la CNUDCI.

12. *Le Secrétaire Général a ouvert le débat.*

13. *M. Andrzej Szumański* a exprimé son soutien à la proposition de reclasser la priorité du de moyenne à haute, en soulignant que son approche de droit privé le distinguerait des autres instruments internationaux. Il a souligné l'importance d'une définition claire de la "chaîne d'approvisionnement mondiale" au regard de la théorie de l'effet relatif des contrats et des droits des tiers.

14. *M. Lauris Rasnacs* a partagé cet avis, soutenant une augmentation de la priorité du projet ainsi que les commentaires concernant la théorie de l'effet relatif des contrats. Par ailleurs, il a indiqué qu'il existait des incertitudes et des différences considérables entre les États membres de l'Union européenne (UE) quant à l'examen actuel des textes juridiques liés au CSDD au niveau de l'UE, et qu'un futur instrument d'UNIDROIT contribuerait à clarifier la question des contrats dans ce contexte.

15. *Le Secrétaire Général* a fait remarquer que les travaux d'UNIDROIT étaient indépendants des développements au niveau de l'Union européenne et qu'ils se concentraient sur le niveau international. Il a convenu que la doctrine de l'effet relatif des contrats était l'un des aspects essentiels à analyser dans le cadre de ce projet.

16. *Le représentant de la République populaire de Chine* a remercié le Secrétariat pour les travaux préparatoires, tout en estimant qu'une réflexion plus approfondie s'imposait avant de revoir la priorité attribuée au projet. Il a fait remarquer que le CSDD restait un sujet complexe et que l'environnement politique évoluait, se référant aux ajustements apportés à la Directive CSDDD de l'UE actuellement en cours d'examen. Par ailleurs, il a fait référence au Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, créé en 2014

sous les auspices du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies pour élaborer un instrument international juridiquement contraignant visant à réglementer, dans le cadre du droit international des droits de l'homme, les activités des sociétés transnationales et autres entreprises. Il a mis en garde contre le chevauchement avec ces travaux, ainsi que contre tout projet qui pourrait être initié par la CNUDCI sur le sujet à l'avenir. Par ailleurs, il a fait remarquer que les définitions telles que le CSDD ne faisaient pas l'objet d'un consensus, et que si le Rapport recommandait la participation des pays du Sud au projet, cette participation avait été limitée dans les initiatives précédentes d'UNIDROIT.

17. *Le Secrétaire Général* a précisé que le projet CSDD figurait depuis longtemps au Programme de travail d'UNIDROIT et que l'Institut serait prêt à coopérer avec la CNUDCI, si cette dernière décidait d'inclure des travaux similaires dans son Programme de travail. Il a confirmé que le Secrétariat s'était toujours efforcé de faire participer les pays du Sud à ses travaux.

18. *Mme Kathryn Sabo* a justifié son vote négatif précédemment enregistré concernant le changement de priorité du projet, en précisant que son soutien au projet s'accompagnait de deux préoccupations. La première portait sur un possible chevauchement avec les travaux avec la CNUDCI, qui avait été résolue entre-temps étant donné que les Principes d'UNIDROIT serviraient de point de départ au projet. La seconde concernait le moment retenu pour l'examen de la proposition de changement de priorité, à savoir un mois avant la 105^{ème} session du Conseil, prévue du 20 au 22 mai 2025. N'ayant pas encore reçu les propositions de projet pour le Programme de travail 2026–2028, elle a suggéré qu'il convenait d'attendre afin de prendre une décision sur un éventuel rehaussement, de manière à examiner l'ensemble des propositions.

19. *Le Secrétaire Général* a indiqué que le document pertinent du Conseil contenant le Programme de travail proposé venait d'être publié sur le site Internet d'UNIDROIT. Il a expliqué que même si plusieurs projets avaient une priorité élevée, le Secrétariat ne travaillerait que sur un nombre déterminé de projets en même temps. L'objectif de suggérer un degré de priorité élevé était d'éviter de devoir convoquer une autre réunion du Conseil pour effectivement entamer les travaux sur un projet dès qu'un autre projet serait finalisé et que des ressources seraient disponibles.

20. *Mme Karen Banks* a fait remarquer que, pour l'examen du projet, elle s'en remettait au Secrétariat d'UNIDROIT et à ses experts. Sa seule remarque a concerné le calendrier de la session en cours et elle a souhaité savoir quels seraient les effets d'un reclassement du projet à un niveau de priorité élevé.

21. *Le Secrétaire Général* a précisé que ce reclassement aurait simplement pour effet de ne pas répéter les discussions sur ce projet lors de la 105^{ème} session du Conseil, qui se tiendrait du 20 au 22 mai. Le Secrétariat visait à anticiper les discussions sur ce projet étant donné que le programme de la 105^{ème} session du Conseil était déjà surchargé. Il a rappelé que la décision de convoquer cette session consacrée au projet CSDD avait été adoptée par le Conseil lors de sa dernière session en mai 2024. Il a expliqué que la préparation de cette session avait pris plus de temps que prévu, mais que cela n'aurait pas modifié la situation si elle avait eu lieu quelques mois plus tôt.

22. *Mme Uma Sekhar* a souhaité des précisions sur l'impact que le projet aurait sur les ressources du Secrétariat. Elle a observé que de nombreuses questions importantes auraient besoin d'être clarifiées et a recommandé qu'UNIDROIT observe les développements pertinents au niveau des Nations Unies.

23. *La représentante des États-Unis d'Amérique* a déclaré que son Gouvernement soutenait fermement le projet CSDD, comme cela avait été le cas depuis le début. Elle a exprimé une unique préoccupation concernant la coordination avec d'autres organisations et a souhaité connaître la réponse d'UNIDROIT au cas où la CNUDCI ou la Conférence de La Haye de droit international privé entameraient des travaux sur ce sujet sans proposer de collaboration conjointe avec UNIDROIT.

24. *Le Secrétaire Général* a répondu qu'UNIDROIT inviterait ces organisations à coopérer. Même si la coopération sur un instrument conjoint ne se concrétisait pas, la CNUDCI limiterait ses travaux à la vente de marchandises, en suivant le champ d'application de la CVIM, tandis qu'UNIDROIT suivrait le champ d'application plus large des Principes d'UNIDROIT, et en tout état de cause, ils coordonneraient leurs orientations concernant les questions sujettes à des chevauchements entre ces deux instruments.

25. *La représentante des États-Unis d'Amérique* a fait remarquer que la date de la session et la décision sur la priorité du projet ne feraient aucune différence, et que son pays espérait que le projet serait reclassé avec un degré de priorité élevé, soit avec effet immédiat, soit après la 105^{ème} session du Conseil au mois de mai.

26. *Mme Maria Ignacia Vial Undurruga* a exprimé son soutien concernant le reclassement du projet. Elle a noté que le sujet était de la plus haute importance et a souligné l'urgence des travaux pour qu'UNIDROIT ne soit pas en retard à cet égard. Elle a déclaré qu'UNIDROIT était très qualifié pour mener des travaux sur ce sujet, et que par ailleurs les Principes d'UNIDROIT avaient besoin d'être complétés en matière de durabilité. Elle a remercié le Secrétariat dans la mesure où une session entière avait été consacrée à ce sujet, qui était de la plus haute importance, notamment en ce qui concernait la promotion de la durabilité par le biais des contrats. Elle a exprimé sa confiance dans le Secrétariat à l'égard de la proposition concernant la priorité à attribuer au projet et la disponibilité des ressources.

27. *M. Jean-Christophe Boulet* a déclaré que cette réunion en ligne avant la session annuelle du Conseil en personne était très utile et devrait être considérée comme une procédure normale. En ce qui concernait le projet CSDD, il a partagé les points de vue exprimés précédemment sur la théorie de l'effet relatif des contrats et sur l'importance du sujet. Il a exprimé des doutes quant à la pertinence d'une intervention par une personne privée pour faire respecter les droits de l'homme par une autre personne privée. Il a par ailleurs noté qu'UNIDROIT, en raison de son expertise significative en matière de droit privé, pourrait apporter une contribution importante à la réflexion sur cette question fondamentale. Toutefois, dans la mesure où la 105^{ème} session du Conseil se tiendrait seulement trois semaines plus tard, il a proposé que la décision soit adoptée au cours de cette session.

28. *Le Secrétaire Général* a précisé qu'UNIDROIT ne travaillerait que sur la manière de contractualiser le CSDD, et non sur le concept politique du CSDD en tant que tel.

29. *M. Daniel Denman* a exprimé son soutien au reclassement du projet. Il a fait remarquer que de nombreuses raisons justifiaient une priorité élevée, que le moment était opportun, et que de nouveaux changements et développements surviendraient toujours dans ce domaine, rendant ce moment particulièrement propice pour entamer les travaux. Cet instrument contribuerait en outre à aider les entreprises à mettre en œuvre leur stratégie de développement durable et il a insisté sur la contribution majeure que le projet apporterait aux évolutions juridiques en cours.

30. *Mme Vial Undurruga* a indiqué que la théorie de l'effet relatif des contrats faisait l'objet de discussions parallèles au sein du Groupe de travail d'UNIDROIT sur les structures juridiques collaboratives des entreprises agricoles concernant les droits des tiers. Ce Groupe de travail a également discuté du besoin important de développer des outils juridiques visant à protéger les autres parties prenantes affectées, bien qu'elles ne soient pas parties aux contrats.

31. *M. Boulet* a remercié Mme Vial Undurruga pour ces explications et a ajouté que la valeur ajoutée d'UNIDROIT consistait précisément à signaler ces problèmes potentiels et à décrire les limites d'une approche contractuelle de la protection de l'environnement et du respect des droits de l'homme dans le cadre du droit public.

32. *Le Secrétaire Général* a affirmé que l'analyse juridique des modalités de contractualisation du CSDD ainsi que de ses limites constituait effectivement le cœur du projet.

33. *M. Yusuf Çalışkan* a déclaré que le projet CSDD devrait se voir attribuer une priorité élevée. Si, dans un premier temps, il avait exprimé des réserves quant au calendrier de la décision proposée, les discussions menées l'avaient convaincu de l'importance du projet.

34. *La Secrétaire Générale adjointe* a noté que plusieurs Groupes de travail d'UNIDROIT étaient déjà confrontés à la même question de la durabilité et qu'il était très important d'aborder le sujet d'une manière plus générale et plus complète, notamment par le biais du projet CSDD.

35. *M. José Antonio Moreno Rodríguez* a appuyé les remarques de la Secrétaire Générale adjointe.

36. *Mme Eugenia Dacoria* a fait remarquer que le projet devrait avoir une priorité élevée, tout en souhaitant qu'une décision finale soit prise sur cette question lors de la session du Conseil en mai, lorsque tous les projets proposés pourront être examinés ensemble.

37. *M. Antti Leinonen* a fait observer qu'il serait opportun de reporter la décision finale à la session de mai du Conseil. Il a indiqué que, si nécessaire, il appuierait un degré de priorité plus élevé mais qu'il conviendrait de prendre une décision collective sur l'ensemble des projets proposés.

38. *M. Niklaus Meier* a soutenu l'idée de reporter la décision à la session de mai pour les mêmes raisons que celles évoquées par les intervenants précédents.

39. *Le Secrétaire Général* a précisé que le reclassement du projet ne signifiait pas la mise en place immédiate d'un Groupe de travail, mais seulement que le Conseil n'aurait pas besoin de convoquer une autre réunion avant d'en créer un.

40. *Mme Carla Heleen Sieburgh* s'est prononcée en faveur de l'adoption d'une décision au cours de la présente session, exprimant sa confiance dans la proposition du Secrétariat. Aucune raison convaincante ne justifiait en effet l'absence de décision, d'autant qu'un temps considérable avait été consacré à cet échange lors de la présente session.

41. *Mme Vial Undurraga* a appuyé l'intervention de Mme Sieburgh, exprimant sa confiance dans le Secrétariat pour que les ressources nécessaires soient disponibles pour réaliser le projet.

42. *M. Moreno Rodríguez* a noté que le CSDD était un sujet important qui était déjà traité par d'autres Groupes de travail d'UNIDROIT et que ce projet pourrait apporter un éclairage sur les discussions qui étaient en cours dans le cadre des autres projets.

43. *Le Secrétaire Général* a remercié les membres du Conseil pour leur soutien et leurs interventions. Il a conclu en indiquant que le Conseil s'accordait sur l'importance du projet et, en principe, sur son reclassement de priorité moyenne à priorité élevée. Toutefois, compte tenu de la proximité de la 105^{ème} session du Conseil il a estimé que ce projet devrait être réexaminé à cette occasion, en même temps que les autres projets proposés dans le cadre du Programme de travail 2026-2028.

44. *Le Conseil de Direction* a pris note des résultats de l'atelier exploratoire sur le projet d'élaboration d'un document d'orientation sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de développement durable dans les chaînes de valeur mondiales, qui s'est tenu à l'Institut les 27 et 28 mai 2024. Le Conseil a décidé, en principe, de rehausser le niveau de priorité du projet de moyen à élevé, sous réserve d'un examen plus approfondi à la lumière d'autres priorités susceptibles d'être

envisagées lors de la 105^{ème} session du Conseil de Direction, qui se tiendra du 20 au 22 mai 2025, ainsi que sous réserve d'éventuels futurs travaux conjoints avec la CNUDCI.

Point n°3: Divers

45. En ce qui concernait la procédure dans son ensemble, *Mme Sabo* a suggéré que le Secrétariat partage les propositions de projets dès leur réception, afin de permettre au Conseil de disposer de suffisamment de temps pour les examiner avant la réunion. Le Secrétaire Général a reconnu qu'il serait très utile d'établir une règle claire à cet égard.

46. *Le Conseil de Direction a remercié le Secrétariat pour cette session en ligne.*

ANNEXE I**LISTE DES PARTICIPANTS**

(Remote, 29 April 2025 / en ligne, 29 avril 2025)

**MEMBERS OF THE GOVERNING COUNCIL /
MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION**

Ms Karen BANKS	Visiting Professor Department of Law London School of Economics London (United Kingdom)
Ms Stefania BARIATTI	Professor of International Law School of Law Università degli Studi di Milano Milan (Italy)
Mr Leonardo BRANT <i>Excused</i>	Judge International Court of Justice The Hague (Netherlands)
Mr Jean-Christophe BOULET	Conseiller-expert Chef de service adjoint Service public federal Justice Bruxelles (Belgique)
Mr Yusuf ÇALIŞKAN	Professor of Law İbn Haldun University School of Law İstanbul (Türkiye)
Mr Alfonso-Luís CALVO CARAVACA	Professor of Private International Law Carlos III University of Madrid Madrid (Spain)
Ms Eugenia G. DACORONIA	Attorney-at-Law Professor of Civil Law National and Kapodistrian University of Athens Law School Athens (Greece)
Mr Daniel DENMAN	Division Director Government Legal Department (GLD) London (United Kingdom)

Mr Eesa Allie FREDERICKS	Academic Deputy Director Research Centre for PIL in Emerging Countries University of Johannesburg Johannesburg (South Africa)
Mr Antti T. LEINONEN	Director General Law Drafting Department (Civil Law) Ministry of Justice Helsinki (Finland)
M. Niklaus D. MEIER	Co-chef de l'Unité de droit international privé Office fédéral de la Justice Bern (Suisse)
Mr José Antonio MORENO RODRÍGUEZ	Professor of Law Attorney Asunción (Paraguay)
Ms Sharon ONG	Director-General International and Advisory Director of Legal Services Legal Services Regulatory Authority Ministry of Law (Singapore)
Ms Monika PAUKNEROVÁ	Professor of Private International Law and International Department of Commercial Law Charles University, Faculty of Law Prague (Czech Republic)
Mr Lauris RASNACS	Docent University of Latvia Riga (Latvia)
Ms Kathryn SABO	Former General Counsel Constitutional, Administrative and International Law Section Department of Justice Ottawa (Canada)
Ms Uma SEKHAR	Additional Secretary (Legal & Treaties) Ministry of External Affairs New Delhi (India)
Mr Jorge SÁNCHEZ CORDERO	Director of the Mexican Center of Uniform Law Professor Notary public Mexico City (Mexico)

Ms Carla Heleen SIEBURGH

Judge
Civil Senate
Supreme Court of the Netherlands
The Hague (The Netherlands)

Mr Andrzej SZUMAŃSKI

Professor
Chair of Private Law
Jagiellonian University
Cracow (Poland)

Ms Maria Ignacia VIAL UNDURRAGA

Professor
Coordinator of Community and Global
Engagement
Universidad de los Andes
Santiago (Chile)

* * *

REPRESENTATIVES OF MEMBER STATES ATTENDING IN A CONSULTATIVE CAPACITY

CHINA / CHINE

Mr JI Wenhua
Professor
School of Law
University of International Business and
Economics (UIBE)
Beijing

UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS UNIS
D'AMÉRIQUE

Ms Sarah PROSSER
Assistant Legal Adviser for Private International
Law (L/PIL)
Office of the Legal Adviser
U.S. Department of State

* * *

UNIDROIT

Ms Maria Chiara MALAGUTI

President / *Présidente*

Mr Ignacio TIRADO

Secretary-General / *Secrétaire Général*

Ms Anna VENEZIANO

Deputy Secretary-General / *Secrétaire Générale adjointe*

Mr William BRYDIE-WATSON

Senior Legal Officer / *Fonctionnaire senior*

Ms Myrte Meijer Timmerman THIJSEN

Senior Legal Officer / *Fonctionnaire senior*

Ms Priscila PEREIRA DE ANDRADE

Legal Officer / *Fonctionnaire*

Ms Giulia PREVITI

Legal Officer / *Fonctionnaire*

Ms Philine WEHLING

Legal Officer / *Fonctionnaire*

Ms Theodora KOSTOULA

Legal Consultant/*Consultante Juridique*

Ms Kateryna BOVSUNOVSKA

Legal Consultant/*Consultante Juridique*

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du projet d'ordre du jour annoté (C.D. (104) 1)
2. Le Devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité dans les chaînes de valeur mondiales – examen en vue du rehaussement du niveau de priorité (C.D. (104) 2)
3. Divers